

# INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CHILI)

EN TANT  
QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

## TABLE DES MATIÈRES

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

ANNEXES

Taxes . . . . .	Annexe CL.I
Formulaire pour l’entrée dans la phase nationale . . . . .	Annexe CL.II

### Liste des abréviations :

Office : Institut national de la propriété industrielle (Chili)

LP : Loi sur la propriété industrielle n° 19.039, telle que modifiée par la loi n° 19.996, 2005 et la loi n° 20.160, 2007

RP : Règlement sur la loi sur la propriété industrielle n° 19.039

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****CL INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE (CHILI) CL****Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.1) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité	
	En vertu de l'article 39.1)a) du PCT :	30 mois à compter de la date de priorité	
Traduction de la demande internationale requise en <sup>1</sup> :	Espagnol		
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale <sup>1</sup> :	En vertu de l'article 22 du PCT : description, revendications (si elles ont été modifiées, à la fois telles que déposées initialement et telles que modifiées, ainsi que toute déclaration faite en vertu de l'article 19 du PCT), texte éventuel des dessins, abrégé		
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : description, revendications, texte éventuel des dessins, abrégé (si l'un quelconque de ces éléments a été modifié, il doit figurer à la fois tel que déposé initialement et tel que modifié par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)		
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Non		
Taxe nationale :	Monnaie :	Peso chilien (CLP)	
	Pour un brevet :		
	Taxe de dépôt :	Équivalent en CLP de UTM <sup>2</sup>	1
	Pour un modèle d'utilité :		
	Taxe de dépôt :	Équivalent en CLP de UTM <sup>2</sup>	1
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Néant		
Exigences particulières de l'office (règle 51bis du PCT) :	Nom et adresse de l'inventeur s'ils n'ont pas été indiqués dans la partie "requête" de la demande internationale <sup>3, 4</sup>		
	Justification du changement de nom du déposant si le changement est survenu après la date du dépôt international et qu'il n'a pas été reflété dans une notification émanant du Bureau international (formulaire PCT/IB/306)		
	Déclaration justifiant du droit du déposant à l'invention <sup>3, 4</sup>		
	Déclaration justifiant du droit de priorité du déposant <sup>3, 4</sup>		
	Traduction de la demande internationale en deux exemplaires <sup>4</sup>		
	Pouvoir si un mandataire est désigné		

*[Suite sur la page suivante]*

<sup>1</sup> Doit être remise dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

<sup>2</sup> UTM signifie "Unidad Tributaria Mensual". Le taux de change entre le CLP et l'UTM est mis à jour mensuellement et peut être consulté à l'adresse suivante : [www.sii.cl](http://www.sii.cl).

<sup>3</sup> Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

<sup>4</sup> Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'invitation.

**RÉSUMÉ****Office désigné  
(ou élu)****RÉSUMÉ****CL      INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ      CL**  
**INDUSTRIELLE (CHILI)***[Suite]*

---

Qui peut agir en qualité de  
mandataire ?Toute personne physique ou morale domiciliée au Chili

---

L'office accepte-t-il les requêtes en  
restauration du droit de priorité  
(règle 49ter.2 du PCT) ?Oui, l'office applique à ces requêtes à la fois le critère du "caractère  
non intentionnel" et celui de la "diligence requise"

---

## LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

**CL.01 FORMULAIRE POUR L'OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE.** L'office tient à disposition un formulaire pour l'ouverture de la phase nationale (voir l'annexe CL.II). Il est préférable (quoique non obligatoire) d'utiliser ce formulaire.

**CL.02 TRADUCTION (CORRECTION).** Il est possible de corriger des erreurs dans la traduction de la demande internationale en se référant au texte de la demande internationale telle qu'initialement déposée (voir les paragraphes 6.002 et 6.003 de la phase nationale).

**CL.03 TAXES (MODALITÉS DE PAIEMENT).** Les modalités de paiement des taxes mentionnées dans le résumé et dans le présent chapitre sont indiquées à l'annexe CL.I.

**CL.04 POUVOIR.** Un mandataire doit être désigné au moyen d'un pouvoir dans un délai de 30 jours à compter de la date d'ouverture de la phase nationale si le déposant est domicilié au Chili et 60 jours dans le cas contraire. Toute personne physique ou morale domiciliée au Chili peut agir en qualité de mandataire.

LP art. 18 **CL.05 TAXES DE RENOUVELLEMENT.** La taxe de renouvellement pour la première décennie est due après l'acceptation de la demande. La taxe de renouvellement pour la deuxième décennie est due avant l'expiration de la première décennie. Elle peut encore être acquittée dans les six mois qui suivent la date d'échéance de ce délai, moyennant le paiement d'une taxe supplémentaire. La taxe supplémentaire est de 20% par mois ou partie de mois à compter du premier mois de la période de grâce. Le montant des taxes annuelles est indiqué à l'annexe CL.I.

LP art. 6  
8 **CL.06 REQUÊTE EN EXAMEN.** Les requêtes en examen doivent être effectuées dans un délai de 60 jours à compter de l'expiration du délai d'opposition (LB art. 5). La requête en examen n'est valable que si la taxe y afférente a été acquittée. Le montant de cette taxe est indiqué à l'annexe CL.I.

PCT art. 28  
41  
PCT règle 52  
78  
RP règle 49 **CL.07 MODIFICATION DE LA DEMANDE; DÉLAIS.** Le déposant peut modifier la description, les revendications ou les dessins à tout moment durant la phase nationale avant que le rapport de recherche n'ait été établi, à condition que l'étendue de l'objet de la demande ne s'en trouve pas augmentée.

PCT art. 25  
PCT règle 51 **CL.08 RÉVISION EN VERTU DE L'ARTICLE 25 DU PCT.** Les grandes lignes de la procédure applicable sont exposées aux paragraphes 6.018 à 6.021 de la phase nationale.

PCT art. 48  
PCT règle 82bis **CL.09 EXCUSE DES RETARDS DANS L'OBSERVATION DES DÉLAIS.** Il convient de se reporter aux paragraphes 6.022 à 6.027 de la phase nationale. Si le déposant ne remplit pas les exigences prescrites par la législation nationale lors de l'ouverture de la phase nationale, l'office invitera le déposant à le faire dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification.

PCT règle 49.6 **CL.10 RÉTABLISSEMENT DES DROITS.** Le déposant qui n'a pas été en mesure d'observer un délai dont l'inobservation est préjudiciable à ses droits peut demander le rétablissement de ceux-ci, que l'inobservation de ce délai soit dépourvue de caractère intentionnel ou qu'elle soit survenue bien que la diligence requise ait été accomplie. La requête en rétablissement doit être présentée par écrit dans un délai de deux mois à compter de la cessation de l'empêchement ou douze mois après l'expiration du délai non observé, le délai qui expire en premier étant appliqué. Dans le délai précité, l'acte non accompli doit l'être et la taxe pour rétablissement des droits (voir l'annexe CL.I) doit être acquittée.

PCT art. 43  
PCT règle 49bis.1.a) CL.11 **MODÈLE D'UTILITÉ.** Sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe CL.12, si le déposant souhaite obtenir au Chili, sur la base d'une demande internationale, un modèle d'utilité au lieu d'un brevet, le déposant, lorsqu'il accomplit les actes visés à l'article 22 ou 39, devra l'indiquer à l'office.

PCT règle 49bis.2.b)  
PCT art. 35 CL.12 **CONVERSION.** Le déposant peut convertir une demande de brevet en demande de modèle d'utilité en déposant une requête à cet effet. La demande convertie portera la date de dépôt de la demande initiale.

## TAXES

**(Monnaie : Peso chilien (CLP))**

### Brevets

Taxe de dépôt . . . . .	Équivalent en CLP de UTM <sup>1</sup>	1	
Taxe de publication (coût estimé) <sup>2</sup> . . . . .			12.000
Taxe de requête en examen . . . . .			541.800
Taxes de renouvellement			
De la 1 <sup>re</sup> à la 10 <sup>e</sup> année . . . . .	Équivalent en CLP de UTM <sup>1</sup>	3	
De la 11 <sup>e</sup> à la 20 <sup>e</sup> année . . . . .	Équivalent en CLP de UTM <sup>1</sup>	4	
Taxe pour rétablissement des droits . . . . .		USD	500
Taxe pour restauration du droit de priorité . . . . .		USD	500
Modèles d'utilité			
Taxe de dépôt . . . . .	Équivalent en CLP de UTM <sup>1</sup>	1	
Taxe de publication (coût estimé) <sup>2</sup> . . . . .			12.000
Taxe de requête en examen . . . . .			413.700
Taxes de renouvellement			
De la 1 <sup>re</sup> à la 5 <sup>e</sup> année . . . . .	Équivalent en CLP de UTM <sup>1</sup>	1	
De la 6 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année . . . . .	Équivalent en CLP de UTM <sup>1</sup>	2	

### Comment le paiement peut-il être effectué ?

Le paiement des taxes doit être effectué en pesos chiliens. Tous les paiements doivent indiquer le numéro de la demande (national, s'il est déjà connu; international, si le numéro national n'est pas encore connu), le nom du déposant et la catégorie de taxe qui est payée.

Les taxes de dépôt et de renouvellement doivent être payées par chèque ou en espèces à l'aide du formulaire 10 "Ingresos Fiscales Pagos Directos", disponible à l'adresse suivante : [www.inapi.cl](http://www.inapi.cl). La taxe de publication doit être payée par chèque ou en espèces au "Diario Oficial", à Diario Oficial, Dr. Torres 511, Providencia, Santiago, Chili. La taxe de publication peut également être payée en ligne sur le site Internet du Diario Oficial à l'adresse suivante : [www.diariooficial.interior.gob.cl](http://www.diariooficial.interior.gob.cl). La taxe d'examen doit être payée à l'"Instituto Nacional de Propiedad Industrial - Peritos", n° de compte bancaire 000-0-0900122-1, BancoEstado, Alameda No. 1111, Santiago, Chili. Les taxes de dépôt et d'examen peuvent également être payées électroniquement sur le site Internet de l'INAPI, [www.inapi.cl](http://www.inapi.cl).

<sup>1</sup> UTM signifie "Unidad Tributaria Mensual". Le taux de change entre le CLP et l'UTM est mis à jour mensuellement et peut être consulté à l'adresse suivante : [www.sii.cl](http://www.sii.cl).

<sup>2</sup> Ce montant dépend du contenu de la publication et est fixé par le "Diario Oficial".



## USO EXCLUSIVO INAPI

21	N° Solicitud	22	N° Fecha de Solicitud
43 Fecha de Publicación			
11	N° de Registro	45	Fecha de Registro

## SOLICITUD DE PATENTE

12	TIPO DE SOLICITUD	PRIORIDAD		DOCUMENTOS ACOMPAÑADOS		
		INVENCIÓN	31	N°	RESUMEN	LISTADO DE SECUENCIAS
		MODELO DE UTILIDAD	32	FECHA	MEMORIA DESCRIPTIVA	CERTIFICADO DEPOSITO MATERIAL BIOLÓGICO
		DISEÑO INDUSTRIAL	33	PAIS	PLIEGO DE REVINDICACIONES	DIVULGACIÓN INOCUA
	DIBUJO INDUSTRIAL	31	N°	DIBUJOS		
	ESQUEMA DE TRAZADO O TOPOGRAFÍA DE CIRCUITOS INTEGRADOS	32	FECHA	PODER	TRADUCCIÓN SOLICITUD INTERNACIONAL PCT	
	DIVISIONAL N° SOLICITUD ORIGEN _____	33	PAIS	CESION	INFORME DE BUSQUEDA PCT	
		31	N°	DOCUMENTO(S) DE PRIORIDAD	EXAMEN PRELIMINAR INTERNACIONAL PCT	
		32	FECHA			
		33	PAIS			
PCT ENTRADA EN FASE NACIONAL						
			CAPÍTULO I <input type="checkbox"/>		CAPÍTULO II <input type="checkbox"/>	
86	N° SOLICITUD INTERNACIONAL PCT:				FECHA:	
87	N° PUBLICACIÓN INTERNACIONAL PCT:				FECHA:	
51	CLASIFICACIÓN INTERNACIONAL (CIP)					
54	TÍTULO O MATERIA DE LA SOLICITUD					
71	SOLICITANTE	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social				
	RUT:	DIRECCIÓN (Calle, Número)				
	TIPO	CIUDAD	REGIÓN	PAIS	SEXO	
	1: Persona Natural <input type="checkbox"/>				1: Masculino	
	2: Inst. Investigación <input type="checkbox"/>				2: Femenino	
	3: Universidad <input type="checkbox"/>					
	4: Otra persona Jurídica <input type="checkbox"/>					
		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO			
72	INVENTOR O CREADOR	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social				
	RUT:	DIRECCIÓN (Calle, Número)				
		CIUDAD	REGIÓN	PAIS	SEXO	
					1: Masculino	
					2: Femenino	
		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO			
74	REPRESENTANTE	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social				
	RUT:	DIRECCIÓN (Calle, Número)				
		CIUDAD	REGIÓN	PAIS	SEXO	
					1: Masculino	
					2: Femenino	
		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO			
De conformidad con el Art. 44 de la Ley N° 19.039 sobre Propiedad Industrial, declaro/declaramos que los datos consignados en este formulario son verdaderos			USO EXCLUSIVO INAPI RECEPCIÓN			
Nombre y Firma Representante			Nombre y Firma Solicitante			

VISITENOS EN: [www.inapi.cl](http://www.inapi.cl)

LLENAR POR COMPUTADOR O MAQUINA DE ESCRIBIR



USO EXCLUSIVO INAPI

21	N° Solicitud	22	Fecha de Solicitud
43	Fecha de Publicación		
11	N° de Registro	45	Fecha de Registro

ANEXO SOLICITUD DE PATENTE  
OTRO(S) SOLICITANTE(S), OTRO(S) INVENTOR(ES) Y OTRA(S) PRIORIDAD(ES)

PRIORIDAD			
31	N°	_____	
32	FECHA	_____	
33	PAIS	_____	
31	N°	_____	
32	FECHA	_____	
33	PAIS	_____	
31	N°	_____	
32	FECHA	_____	
33	PAIS	_____	

  

71	SOLICITANTE	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social		
RUT:		DIRECCIÓN (Calle, Número)		SEXO
TIPO		CIUDAD	REGION	PAIS
1: Persona Natural <input type="checkbox"/> 2: Inst. Investigación <input type="checkbox"/> 3: Universidad <input type="checkbox"/> 4: Otra persona Jurídica <input type="checkbox"/>		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO	
71	SOLICITANTE	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social		
RUT:		DIRECCIÓN (Calle, Número)		SEXO
TIPO		CIUDAD	REGION	PAIS
1: Persona Natural <input type="checkbox"/> 2: Inst. Investigación <input type="checkbox"/> 3: Universidad <input type="checkbox"/> 4: Otra persona Jurídica <input type="checkbox"/>		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO	
71	SOLICITANTE	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social		
RUT:		DIRECCIÓN (Calle, Número)		SEXO
TIPO		CIUDAD	REGION	PAIS
1: Persona Natural <input type="checkbox"/> 2: Inst. Investigación <input type="checkbox"/> 3: Universidad <input type="checkbox"/> 4: Otra persona Jurídica <input type="checkbox"/>		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO	
72	INVENTOR O CREADOR	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social		
RUT:		DIRECCIÓN (Calle, Número)		SEXO
		CIUDAD	REGION	PAIS
		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO	
72	INVENTOR O CREADOR	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social		
RUT:		DIRECCIÓN (Calle, Número)		SEXO
		CIUDAD	REGION	PAIS
		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO	
72	INVENTOR O CREADOR	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social		
RUT:		DIRECCIÓN (Calle, Número)		SEXO
		CIUDAD	REGION	PAIS
		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO	
72	INVENTOR O CREADOR	Apellido Paterno, Apellido Materno, Nombre o Razón Social		
RUT:		DIRECCIÓN (Calle, Número)		SEXO
		CIUDAD	REGION	PAIS
		CORREO ELECTRONICO	TELÉFONO	

VISITENOS EN: [www.inapi.cl](http://www.inapi.cl)

LLENAR POR COMPUTADOR O MAQUINA DE ESCRIBIR